MAIRIE DE PARIS

N°s 1-2 - Vendredi 19 février 2010

COMPTE - RENDU SOMMAIRE

VILLE DE PARIS

Séance des lundi 8 et mardi 9 février 2010

http:/www.paris.fr

La séance est ouverte à 9 h sous la présidence de M. le Maire de Paris.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Condoléances suites aux décès de MM. Mularski et Seguin.

2010, SGRI 4 - DPE 7 - Aide d'urgence aux populations haïtiennes touchées par le tremblement de terre du 12 janvier 2010. Signature de conventions avec Médecins du Monde et ACTED pour l'attribution de subventions. - Montant total : 150.000 euros

M. LE MAIRE DE PARIS
Le 12 janvier dernier un séisme d'une très grande violence a frappé Haïti faisant au moins 200.000 morts.

Face à un tel drame, Paris a d'abord exprimé sa solidarité et son amitié.

Une aide exceptionnelle de 150.000 euros a été débloquée dès le lendemain du séisme.

Une salle de crise a été installée dans l'enceinte même de l'Hôtel de Ville.

L'Association internationale des maires francophones a débloqué 50.000 euros sur son fonds d'urgence pour de l'aide médicale et de l'assistance aux sans-abri.

L'Association mondiale des collectivités territoriales (C.G.L.U.) s'est mise à la disposition des Nations Unies pour mobiliser les pouvoirs locaux dans la reconstruction d'Haïti.

La solidarité des Parisiens envers le peuple d'Haïti s'exprimera dans la durée.

Il y a une ville entière à reconstruire et Paris entend bien y contribuer.

Toutes les directions concernées seront mobilisées ainsi que les organismes liés à la Ville, en particulier l'A.P.U.R. et "Eau de Paris".

Paris s'engage sur une aide à hauteur d'un million et demi d'euros sur trois ans.

Je remercie les maires d'arrondissement pour leur engagement.

Mme BERTRAND
Je suis favorable à l'attribution d'une aide de 150.000 euros par le truchement de deux associations bien connues et implantées en Haïti.

6 priorités s'imposeront pour rebâtir Haïti :

- la gouvernance,
- les infrastructures,
- le logement,
- les services publics,
- l'économie,
- la société.

Adoption de comptes rendus.

Le compte rendu sommaire de la séance des lundi 14, mardi 15 et mercredi 16 décembre 2009 qui a été affiché ainsi que le compte rendu intégral de la séance des lundi 23 et mardi 24 novembre 2009 qui a été publié au Bulletin municipal officiel sont adoptés sans observations.

Félicitations.

Félicitations à Monsieur le Préfet de police, qui a été élevé au grade de commandeur dans l'ordre national de la Légion d'honneur ainsi qu'à Mme LALEM, qui a été nommée au grade de Chevalier dans l'Ordre national du mérite.

(La séance, suspendue à 9 h 30, est reprise à 14 h 45, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

I - Question d'actualité posée par le groupe "Les Verts" à M. le Préfet de police relative à la multiplication des gardes à vue.

M. GAREL
Un nombre grandissant de voix s'élève contre la multiplication des gardes à vue. Près de 581.000 personnes ont été gardées à vue en France en 2009, soit deux fois plus qu'en 2001.

Ce chiffre ne comptabilise ni les gardes à vue pour délit routier ni celles intervenues dans les DOM-TOM.

Ces dérives sont le résultat de la politique du chiffre et de la politique sécuritaire et liberticide décidée par Nicolas SARKOZY.

Les policiers de terrain dans des conditions de travail souvent indignes se voient assigner des objectifs impossibles à réaliser les détournant des missions importantes.

Certains syndicats de police attestent eux-mêmes de ces tristes réalités.

Nombreux sont ceux, avocats, magistrats, militants qui dénoncent les conditions de ces gardes à vue et demandent de toute urgence une réforme de ce système de plus en plus vécu non comme un outil d'enquête mais comme une sanction.

Les gardes à vue ont-elles augmenté en 2009 à Paris et dans quelle proportion ?

La Préfecture de Police a-t-elle des objectifs chiffrés dans ce domaine ?

Quelles sont les conditions de garde à vue à Paris, et notamment toute personne gardée à vue bénéficie-t-elle de la possibilité de s'entretenir dès la première heure avec un avocat ?

M. LE PRÉFET DE POLICE
La lutte contre la délinquance n'a en rien un caractère liberticide.

Respecter véritablement l'État de droit dans ce débat, implique que tout un chacun évite de s'ériger en législateur ou en juridiction de dernier ressort et reconnaisse dans le cadre de la réforme engagée qu'il appartient au Parlement de statuer et à la Cour de Cassation de trancher l'interprétation qui doit être faite de la jurisprudence d'Aïna contre Turquie.

S'agissant de la présence de l'avocat dès la première heure, la Préfecture de police attend que la Cour de Cassation ait statué.

S'agissant de la pratique de la garde à vue à Paris, la marge de manœuvre procédurale ouverte aux policiers s'est considérablement réduite depuis ces 10 dernières années.

Si le taux d'élucidation a augmenté de manière considérable au cours des dernières années, il est tout à fait logique que l'augmentation du nombre de personnes judiciairement mises en cause ait conduit à l'augmentation des gardes à vue.

L'orateur s'élève contre l'accusation de faire des gardes à vue routières pour augmenter le taux d'élucidation.

Il y a eu l'année dernière 10.143 gardes à vue pour des délits routiers, comme 9.790 l'année précédente, c'est-à-dire une augmentation de 3,6 %.

Il y aura une clarification de l'interprétation donnée par la Cour européenne des droits de l'homme du texte de la Convention, puisque la Cour de Cassation est saisie. Une réforme de la garde à vue interviendra dans le cadre de la révision des procédures pénales.

II - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative à l'A.P.-H.P.

III - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative aux suppressions de postes à l'A.P.-H.P.

M. BROSSAT
La direction de l'A.P.-H.P. vient de confirmer son projet de suppression de 3.000 à 4.000 postes hospitaliers d'ici 2012, ainsi que le regroupement de 37 hôpitaux de l'A.P.-H.P. en douze groupes.

Il s'agit d'une véritable casse du système de santé publique, motivée par des préoccupations purement comptables, alors que les conditions de travail des personnels soignants se dégradent, et que l'égalité face à la santé est remise en cause.

Il est heureux que soit organisé un débat sur le plan stratégique 2010-2014 de l'A.P.-H.P. au Conseil de Paris du mois de mai prochain.

M. le Maire de Paris, en tant que président de l'A.P.-H.P., doit exiger la suspension de tout engagement préétabli de fermeture de services et d'établissements, pendant la phase de réflexion préparatoire au plan stratégique.

Mme POLSKI
Réduire encore le nombre de postes à l'A.P.-H.P. aura des conséquences dramatiques. La réduction des personnels entraînera, de plus, un cercle vicieux de diminution de l'activité, de baisse des rentrées d'argent et donc d'une nouvelle réduction d'effectif.

Près de 900 médecins ont menacé de démissionner.

Le modèle français de santé est victime, de la part du Gouvernement actuel, d'une entreprise de déconstruction dramatique.

L'augmentation de la part, qui reste à la charge des patients, oblige aujourd'hui des millions de citoyens à sacrifier leur santé pour des raisons financières. Aujourd'hui, les hôpitaux publics sont méthodiquement étouffés au profit des structures privées à but lucratif.

Si les principes de la réorganisation par pôle d'activité et la recherche d'une plus grande efficacité sont partagés par une grande partie des acteurs de l'A.P.-H.P., ceci ne doit en aucun cas se réaliser au détriment de la qualité des soins pour tous.

M. LE GUEN
L'émotion est grande chez les élus parisiens sur le dossier de l'avenir de l'A.P.-H.P. qui représente aussi 50 % de la production de la recherche médicale française.

Ce dont il s'agit, ce n'est rien d'autre que l'avenir de la médecine française.

Il faut arrêter le plan de suppression d'emplois, tout doit dépendre d'abord du plan stratégique qui sera construit autour du projet médical, et ce projet médical et ce plan stratégique doivent être discutés avec tout le monde.

Les pouvoirs publics doivent rapidement donner des consignes pour que l'A.P.-H.P. soit en mesure d'arrêter son budget pour l'année 2010 avant la fin du mois de mars.

Derrière la question des regroupements hospitaliers légitimes, derrière un projet médical légitime, se pose la question de l'investissement.

Les questions scientifiques les plus importantes doivent être prises en compte, ainsi que les questions touchant à la prise en charge de l'enfant et de la mère, de l'I.V.G., des malades du SIDA.

M. LE MAIRE DE PARIS
La Municipalité est déterminée à défendre le service public de la santé à Paris.

IV - Question d'actualité du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la Direction de l'Information et de la Communication de la Mairie de Paris.

M. LAMOUR
Existe-t-il des sujets tabous à la Mairie de Paris ? A en croire l'opacité qui entoure la réalité du budget et celle des personnels de votre Direction de la Communication que l'on appelle la DICOM, on peut le penser. Aucun organigramme ne détaille précisément l'ensemble de ce lourd dispositif. Alors qu'Intraparis, présente toutes les autres directions avec beaucoup de précisions, la DICOM, elle, ne présente qu'un tableau succinct de 15 noms, sans aucune précision sur le nombre d'agents affectés et leurs missions respectives.

Quant au budget, il est passé en crédits de personnel de 3.870.000 millions d'euros en 2001 à plus de 10.400.000 en 2010, c'est-à-dire une multiplication par trois, alors que c'est deux fois plus que l'Inspection générale et trois fois plus que la Direction des Affaires juridiques.

Vos propres amis Verts vous reprochent que les moyens de communication soient mis au service de la campagne électorale de votre première adjointe, tête de liste de M. HUCHON pour Paris aux élections régionales. C'est si vrai que le site de la Ville, "paris.fr", a relayé une de ses propositions de campagne.

On ignore toujours le fonctionnement réel et les exacts montants des dépenses de la DICOM.

On aurait aimé avoir un document objectif sur l'augmentation des impôts en 2009 et en 2010, mais là, vous avez juste minoré cette augmentation dans le magazine de la Ville de Paris.

Le travail de la DICOM ne doit pas être consacré principalement à la communication du Maire de Paris et à sa propagande mais à l'information nécessaire destinée aux Parisiens.

Pourquoi la plaquette publiée jusqu'en 2006 sur le bilan des subventions aux associations n'est-elle plus à l'ordre du jour ? Faut-il en déduire que le budget consacré aux associations augmente ou diminue ? Là aussi, la transparence n'est pas de rigueur.

M. GAUDILLÈRE, adjoint.
Je me suis engagé à ce qu'un long débat soit consacré à la prochaine Commission des finances, à l'évolution exacte des crédits de communication.

Les crédits de la Direction de la communication sont passés de 14,3 millions en 2000 à 12,8 millions d'euros en 2010 grâce à diverses économies.

Les quatre principaux postes, à savoir le journal "A Paris", les crédits de publication, l'événementiel et les journaux lumineux représentent les deux tiers de la totalité de la dépense.

Les parlementaires de la majorité nationale ont avalisé au budget 2009 une augmentation de 140 % des crédits du service d'information du Gouvernement.

La Municipalité est en recherche permanente d'économies et de nouvelles recettes.

V - Question d'actualité du groupe Centre et Indépendants relative à Autolib' et aux taxis parisiens.

M. SAINT-ETIENNE
Autolib' est-il la meilleure façon de servir les besoins de mobilité des Parisiens ?

La Ville va engager au minimum 35 millions d'euros sur ce projet, 2.000 Autolib' dans Paris intra muros, c'est-à-dire 700 stations qui vont supprimer au bas mot plus de 2.000 places de stationnement.

Quand on lance un projet aussi coûteux, il faut l'examiner à l'aune de l'expérience acquise avec le

projet Vélib', par exemple. La totalité du parc des Vélib' a dû être renouvelé pour vol ou vandalisme, à 450 euros le Vélib', ce qui a représenté un surcoût de 8,5 millions d'euros. On peut imaginer les conséquences financières d'un tel niveau de vandalisme appliqué à Autolib'.

En réalité, c'est le système Autolib' lui-même qui n'est pas viable, financièrement d'abord, sur le plan de la sécurité ensuite, mais surtout dans son utilité.

Ce que les Parisiens attendent, c'est un véritable service pour se déplacer dans la Capitale.

Je demande qu'une étude comparative soit faite entre le projet que vous avez proposé sur Autolib' et une variante qui serait la multiplication de taxis, écologiquement propres, ayant une vraie vocation sociale et environnementale.

Ma demande aujourd'hui vise à surseoir au projet Autolib' et à lancer une étude pour la création de taxis propres, répondant à ce véritable objectif social.

Quel type de licence pourrait-on envisager pour répondre à cet objectif social ? Des licences classiques de taxi ou des licences de véhicule de grande remise ? Quel nombre de taxis serait approprié pour compenser la suppression des 2.000 véhicules prévus dans le cadre d'Autolib' ?

Mme LEPETIT, adjointe.
Autolib' est un service public que nous portons, avec 30 collectivités, plus la Région qui est partenaire au sein d'un syndicat mixte.

J'ai eu l'occasion lors de la Commission des déplacements de rassurer les taxis qui craignaient qu'Autolib' ne puisse utiliser les couloirs dédiés aux bus, aux taxis et aux vélos.

Je crois les avoir également rassurés en leur disant que les aéroports étaient exclus du périmètre d'implantation des stations Autolib'.

Très bientôt, à savoir le 18 février, nous allons ouvrir les dossiers de candidature dans le cadre des commissions d'appels d'offres et de la commission Sapin. J'en profite pour informer le Conseil que plus d'une quarantaine de dossiers ont été retirés.

Concernant les véhicules pour Autolib', c'est 3.000 et non pas 2.000.

Concernant les taxis, la Ville de Paris subventionne les taxis dits propres.

Nous n'opposons pas Autolib' aux taxis. Autolib' est un mode de déplacement supplémentaire qui élargit les offres de déplacement aux Franciliens et qui a vocation à remplacer petit à petit la voiture particulière.

Concernant les taxis, nous travaillons en liaison avec la Préfecture de police.

M. SAINT-ETIENNE
J'ai parlé de 2.000 Autolib' à l'intérieur de Paris. Je n'ai pas parlé d'Autolib' pour l'ensemble du projet. Par ailleurs, il ne s'agit en aucun cas d'opposer Autolib' aux taxis.

J'ai simplement dit qu'il nous semblait qu'Autolib' ne répondait pas au besoin de mobilité des Parisiens et que dans la mesure où l'on prend en compte le fait qu'il y a de plus en plus de personnes âgées à Paris qui n'ont pas le permis et qui ne sont pas en mesure d'utiliser un véhicule, mettre à leur disposition un flotte supplémentaire de véhicules propres pourrait être un service réellement social au bénéfices des Parisiens et que donc, il ne serait pas illogique de mener cette étude complémentaire.

VI - Question d'actualité posée par M. Georges SARRE, conseiller non-inscrit, à M. le Maire de Paris relative au chômage à Paris et à la situation des chômeurs en fin de droit.

M. SARRE, adjoint.
En raison de la flambée actuelle du chômage, un million de Français supplémentaires seront en fin de droit en 2010, dont la moitié sans revenu de remplacement. Seul un quart a accès au R.S.A., dont la charge va sans doute exploser pour les départements.

M. LE MAIRE DE PARIS
Le Premier Ministre n'a pas répondu à la demande qui lui a été formulée de prolonger les droits de ces chômeurs.

M. SAUTTER, adjoint.
Le chômage parisien augmente moins vite que le chômage français. Il se pose un problème humain de familles touchées par la perte d'emploi et par la perte de revenus.

Le Premier Ministre n'a pas répondu à la lettre du Maire de Paris lui demandant de prolonger de six mois l'indemnisation des chômeurs en fin de droit, à titre exceptionnel.

Les moyens du plan départemental d'insertion ont été très nettement accrus.

Les agents de Pôle emploi n'ont pas les moyens de suivre individuellement chacun des chômeurs.

Les missions locales font un travail exceptionnel d'accompagnement des jeunes à la recherche d'un emploi.

Il faut aussi assouplir les conditions d'attribution des aides sociales versées par le Centre d'action sociale aux familles qui vont connaître de brusques chutes de revenus.

2010, SGRI 4 - DPE 7 - Aide d'urgence aux populations haïtiennes touchées par le tremblement de terre du 12 janvier 2010. Signature de conventions avec Médecins du Monde et ACTED pour l'attribution de subventions. - Montant total : 150.000 euros (suite).

Mme BERTRAND
Je voterai pour le projet.

M. SARRE, adjoint.
Il faut, dès maintenant, penser au plus long terme.

Je regrette à ce propos le choix du Président de la République de repousser à 2015 l'objectif fixé par son prédécesseur pour 2010, visant à porter l'effort français en matière d'aide publique au développement à hauteur de 0,7 % de notre revenu national brut.

M. LAMOUR
Jamais dans l'histoire d'Haïti, l'aide et la solidarité internationale ne se sont aussi massivement exprimées.

On ne peut que rendre hommage à la forte mobilisation des mairies d'arrondissement.

Cette reconstruction en étroite collaboration avec la gouvernance locale doit être utile à la population, surtout à celle qui a tout perdu.

Le Président de la République se rendra prochainement à Port-au-Prince pour préparer la conférence internationale des donateurs.

Le groupe U.M.P.P.A. votera le projet et se réjouit du dispositif annoncé.

M. SCHAPIRA, adjoint, rapporteur.
L'Etat haïtien est détruit.

A Port-au-Prince sur 630 fonctionnaires, il n'y en a plus que 135.

La Ville travaille en étroite collaboration avec les associations de maires et avec le Ministère des Affaires étrangères.

La difficulté va résider dans la coordination du travail.

Les présidents de groupe seront tenus informés.

Mme LE STRAT, adjointe, rapporteure.
Il est apparu plus approprié à la Ville de mobiliser ses compétences et ses moyens humains, matériels et financiers en seconde phase.

La Ville entend concentrer ses efforts sur la reconstruction et notamment la reconstruction des réseaux d'eau et d'assainissement.

M. CAFFET
Paris ne doit pas limiter son intervention à l'aide d'urgence.

Haïti aura besoin d'aide pendant des années, et Paris dispose, dans de nombreux domaines, que ce soit l'assainissement, le domaine de l'eau, l'urbanisme et la gestion municipale, d'agents techniques extrêmement qualifiés et compétents.

Le projet de délibération SGRI 4-DPE 7 est adopté à l'unanimité.

Vœu n° 1 déposé par les groupes de la majorité municipale concernant la transposition dans le droit national de la directive européenne relative aux services dans le marché intérieur et ses conséquences pour les Parisiens.

Le vœu n° 1 est adopté.

Vœu n° 2 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au maintien des services publics dans le 9e arrondissement.

Le voeu n° 2 est adopté.

2010, DF 10 - DU 67 - Création d'une Société Publique Locale d'Aménagement ayant vocation à aménager le quartier Clichy Batignolles (17e) et dénommée Paris Batignolles Aménagement.

Le projet de délibération DF 10-DU 67 est adopté à l'unanimité.

2010, DDEE 59 - Signature d'une convention avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris pour l'attribution d'une subvention. Montant : 6.940.000 euros.

Le projet de délibération DDEE 59 est adopté à l'unanimité.

2010, DDEE 1 - Subvention à l'association "Comité de Saint-Germain des Prés Saint-Germain des Prés d'hier d'aujourd'hui et de demain" (6e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 10.000 euros.

2010, DDEE 2 - Subvention à l'Association des Commerçants du Futur (14e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 9.000 euros.

2010, DDEE 3 - Signature d'une convention avec l'association "Prestige des Gobelins" (13e) pour l'attribution d'une subvention pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 28.000 euros.

2010, DDEE 5 - Subvention à l'Association des commerçants et entreprises de la rue de Rennes et de ses abords (ACERA) (6e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 21.000 euros.

2010, DDEE 6 - Signature d'une convention avec l'association "Comité des Champs Elysées" pour l'attribution d'une subvention pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 120.000 euros.

2010, DDEE 7 - Subvention à l'association "Comité Montaigne" (8e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 7.500 euros.

2010, DDEE 8 - Subvention à l'Association des commerçants, artisans, prestataires de service et professionnels libéraux des rues Caumartin, Bourdeau et annexes ACAPS Caumartin (9e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 8.500 euros.

2010, DDEE 9 - Subvention a l'association des commerçants Lecourbe Cambronne ACLC (15e) pour les illuminations de fin d'année 2009. Montant : 33.000 euros.

2010, DDEE 10 - Subvention à l'Association des Commerçants de la rue Vignon (9e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 12.000 euros.

2010, DDEE 11 - Subvention à l'Association des Commerçants Poteau-Duhesme (18e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 10.000 euros.

2010, DDEE 12 - Subvention à l'Association des Commerçants du Haut-Montmartre (18e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 9.000 euros.

2010, DDEE 13 - Subvention à l'association "Le Village de Lévis" (17e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 2.700 euros.

2010, DDEE 15 - Subvention à l'association "Tocque Village" (17e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 3.000 euros.

2010, DDEE 16 - Subvention à l'association l'Avenue des Ternes Les Ternes Paris XVII pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 13.000 euros.

2010, DDEE 17 - Subvention à l'Association des commerçants Félix Faure Convention (15e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 10.000 euros.

2010, DDEE 18 - Subvention à l'Association des commerçants du Village d'Auteuil pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 8.000 euros.

2010, DDEE 19 - Subvention à l'Association pour la défense des commerçants et artisans du 2e arrondissement et des grands boulevards (2e et 9e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 7.000 euros.

2010, DDEE 20 - Subvention à l'Association des commerçants rue des Martyrs (9e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 12.000 euros.

2010, DDEE 21 - Subvention à l'Association des commerçants Oberkampf Parmentier (11e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 4.500 euros.

2010, DDEE 22 - Subvention à l'Association des commerçants du Haut Faubourg Saint Martin (10e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 10.000 euros.

2010, DDEE 23 - Subvention à l'Union interprofessionnelle de la rue Cler, rue de Grenelle, rue du Champ de Mars (7e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 8.000 euros.

2010, DDEE 24 - Subvention à l'Association le Faubourg Saint-Germain (7e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 10.000 euros.

2010, DDEE 25 - Subvention à l'Association des commerçants de la rue du Bac ACR-BAC (7e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 8.000 euros.

2010, DDEE 26 - Subvention au Comité Saints-Pères Grenelle (7e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 10.000 euros.

2010, DDEE 27 - Subvention à l'Association des commerçants de la rue de Bretagne et adjacentes (3e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 7.500 euros.

2010, DDEE 28 - Subvention à l'Association des commerçants le village Saint-Charles (15e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 8.500 euros.

2010, DDEE 29 - Subvention à l'Association des commerçants de l'avenue Secrétan ACAS (19e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 5.500 euros.

2010, DDEE 30 - Subvention à l'Union des commerçants, industriels, artisans et prestataires de services du VIIe arrondissement (UCIAP 7e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 10.000 euros.

2010, DDEE 31 - Subvention à l'Association des commerçants rue de Tournon-Paris (6e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 1.800 euros.

2010, DDEE 32 - Subvention à l'Association pour la défense et l'animation des commerces et entreprises du quartier Montorgueil (2e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 7.000 euros.

2010, DDEE 33 - Subvention à l'association "Marché Poncelet Bayen" (17e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 3.000 euros.

2010, DDEE 34 - Subvention au Groupement des commerçants de l'avenue de Versailles Auteuil Point du Jour (16e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 10.000 euros.

2010, DDEE 35 - Subvention à l'association "Saint Placide Cherche-Midi" (6e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 12.000 euros.

2010, DDEE 38 - Subvention à l'Association des commerçants pour l'animation de la place des Fêtes (19e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 5.500 euros.

2010, DDEE 39 - Subvention à l'association "Carré du Théâtre" (15e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 3.100 euros.

2010, DDEE 42 - Subvention à l'Association des commerçants Rambuteau Marais (4e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 8.500 euros.

2010, DDEE 43 - Subvention à l'Association des commerçants de la rue du Commerce et des rues adjacentes (15e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 9.000 euros.

2010, DDEE 44 - Subvention à l'association "Bienvenue au Village Montorgueil" (1er) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 3.400 euros.

2010, DDEE 45 - Subvention à l'Association des commerçants de la rue Joubert et rue Mogador (9e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 6.000 euros.

2010, DDEE 47 - Subvention à l'association "Centre commercial Daguerre" (14e) pour les illumination de fin d'année 2009. - Montant : 8.000 euros.

2010, DDEE 48 - Subvention à l'association "Village des Panoramas" (2e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 4.500 euros.

2010, DDEE 49 - Subvention à l'association "Comité du Faubourg Saint Honoré" (8e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 11.000 euros.

2010, DDEE 51 - Subvention au Comité de la rue Saint-Honoré (1er) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 7.000 euros.

2010, DDEE 53 - Subvention à l'Association de la galerie Vivienne (2e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 1.600 euros.

2010, DDEE 56 - Subvention à l'Union des commerçants de la rue de Courcelles (17e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 15.000 euros.

2010, DDEE 58 - Subvention à l'Association des Plaisanciers (14e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 5.000 euros.

2010, DDEE 61 - Subvention à l'Association des commerçants de la rue Cadet (9e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 5.000 euros.

Les amendements n°s 3, 4, 5, 6 et 7 déposés par le groupe UMPPA sont rejetés.

Les 47 projets de délibération sont adoptés par un vote groupé.

Vœu n° 8 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux subventions aux associations de commerçants pour les illuminations de Noël.

Le voeu n° 8 est repoussé.

Vœu n° 7 bis déposé par l'Exécutif relatif à l'ouverture de commerces le dimanche.

Le voeu n° 7 bis est adopté.

Vœu n° 9 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au maintien de la diversité de l'offre commerciale dans le secteur "Douai-Fontaine" dans le 9e arrondissement.

Le vœu n°9 est adopté.

Vœu n°10 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au suivi médical des modèles vivants et de l'ensemble des personnels municipaux.

Le vœu n°10 est adopté.

Vœu n°11 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la signature du PACS en mairie.

Le vœu n°11 est adopté, amendé.

Vœu n°12 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la transparence concernant les rapports de l'Inspection générale de la Ville.

Vœu n°13 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au suivi de la mise en œuvre des recommandations préconisées par l'Inspection générale de la Ville dans ses rapports.

Le vœu n°12 est repoussé, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vœu n°13 est repoussé avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Vœu n°14 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au diagnostic du risque amiante à Paris.

Le vœu n°14 est repoussé.

2010, DDEE 50 - Adhésion de la Ville de Paris au Comité des partenaires de la fondation Campus Condorcet.

Le projet de délibération DDEE 50 est adopté.

Vœu n°15 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien à la réintégration d'un salarié de l'entreprise G.R.D.F.

Le vœu n°15 est adopté.

2010, DVD 23 - Approbation du principe de réalisation des travaux d'espaces verts dans le cadre de l'opération d'extension du Tramway T3.

Vœu n°16 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la végétalisation de la bande de roulement du tramway T3 est et nord réalisée sous maîtrise d'ouvrage R.A.T.P.

Le vœu n°16 est retiré.

Le projet de délibération DVD 23 est adopté.

2010, DVD 29 - Signature de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la place de Clichy à Paris (8e), (9e), (17e) et (18e) avec le groupement Agence LAVERNE (mandataire)/URBATEC Ingénierie/CHARRE Conseils.

Le projet de délibération est adopté.

2010, DVD 39 - Approbation et signature de trois marchés concernant l'entretien des tunnels parisiens (rénovation des postes d'appel d'urgence, maintenance des systèmes informatiques et maintenance des équipements de sécurité des tunnels parisiens mis en conformité).

Vœu n°17 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la modernisation des tunnels routiers.

Le vœu n°17 est retiré.

Le projet de délibération DVD 39 est adopté.

Vœu n°18 déposé par le groupe Socialiste, relatif à la réglementation du stationnement résidentiel.

Vœu n°18 non présenté.

Vœu n°19 déposé par le groupe U.M.P.P.A. concernant l'organisation d'un débat sur les questions relatives au stationnement au Conseil de Paris.

Le vœu n°19 est adopté.

Vœu n°20 déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux quais et voies sur berges de la Seine.

Le vœu n°20 est rejeté.

Vœu n°21 déposé par le groupe "Les Verts" relatif au bruit et à la pollution atmosphérique générés par la circulation sur le périphérique.

Le vœu n°21 est adopté.

Vœu n°22 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au lancement de l'enquête publique sur le projet de couverture du périphérique entre les portes Ternes, Villiers et Champerret.

Vœu n°22 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n°22, déposé par Mme KUSTER, est rejeté, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vœu n°22 bis, déposé par l'Exécutif, est adopté à l'unanimité.

Vœu n°23 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la prolongation de l'aide de 3.000 euros à l'achat de véhicules hybrides pour les taxis.

Vœu n°24 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'attribution des licences nouvelles de taxi aux véhicules écologiquement propres.

Vœu n°24 bis déposé par l'Exécutif.

Les vœux n°23 et n°24 sont retirés.

Le vœu n°24 bis, déposé par l'Exécutif, est adopté à l'unanimité.

Vœu n°25 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la mise en place de "bornes de taxis intelligentes".

Le vœu n°25 est rejeté.

Vœu n°26 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la sécurisation de la voirie parisienne par la suppression des boîtes de réseaux de type diphasé.

Le vœu n°26 est adopté.

Vœu n°27 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'Agence parisienne du climat.

Le vœu n°27 est retiré.

2010, SGCP 1 - Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème "Les effectifs et la gestion des ressources humaines de la collectivité parisienne.

Le projet de délibération SGCP 1 est adopté à l'unanimité.

Vœu n°28 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux épaves deux roues.

Le vœu n°28, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à l'unanimité.

Vœu n°29 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la l'utilisation de copeaux de bois lors d'épisodes neigeux.

Le vœu n°29, avec un avis favorable de l'Exécutif, est adopté à l'unanimité.

Vœu n°30 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au service public de la propreté de Paris.

Le vœu n°30, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

2010, DEVE 31 - Signature avec la société CMO d'une convention définissant les conditions financières d'organisation d'un salon des antiquaires sur le plateau Joffre du Champ de Mars (7e).

Vœu n°31, déposé par le groupe Centre et Indépendants.

Le vœu n°31 est retiré.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 31.

Le projet de délibération DEVE 31 est adopté à l'unanimité.

Vœu n°32 déposé par le groupe déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la protection du site du Champ de Mars.

Le vœu n°32, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

Vœu n°33 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement du terrain situé 6, rue du Colonel Manhès dans le 17e arrondissement.

Le vœu n°33, amendé, est adopté.

Vœu n°34 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la préservation du patrimoine arboricole de Paris.

Le vœu n°34, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

Vœu n°35 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'abattage d'arbres à la "cité des artistes" dans le 18e arrondissement.

Le vœu n°35 est retiré.

Vœu n°36 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la prolifération des corneilles dans les parcs et jardins.

Le vœu n°36, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

2010, DPE 8 - Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par la SCI Beaugrenelle en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA), une installation de mise hors d'eau des sous-sols du centre commercial Beaugrenelle à Paris (15e).

Le projet de délibération DPE 8 est adopté.

Vœu n°37 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relative à la mise hors eau des installations électriques des tours du Front de Seine à Paris 15e.

Le vœu n°37, avec un avis défavorable de l'Exécutif, est rejeté.

(La séance, suspendue le lundi 8 février 2010 à 20 h 35, est reprise le mardi 9 février 2010 à 9 h 05, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

2010, DPVI 22 - Création de l'Assemblée des Citoyens Parisiens Extracommunautaires (ACPE).

M. LE MAIRE DE PARIS

Depuis le 25 mai 1998, les ressortissants étrangers de l'Union européenne ont le droit de vote aux élections locales.

Mais dans l'attente d'une révision constitutionnelle, les étrangers non communautaires sont aujourd'hui exclus de la vie civique de la cité dans laquelle ils vivent.

Pour remédier à une situation profondément injuste, le Conseil de Paris a créé en novembre 2001 le Conseil de la citoyenneté des parisiens non communautaires visant à permettre à ces derniers d'intervenir sur tous les aspects de la vie de leur quartier et de leur ville.

Aujourd'hui, il est proposé de créer l'Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires, composée de 106 membres désignés au prorata du nombre d'habitants non européens vivant dans chaque arrondissement. Cette assemblée aura le statut de commission consultative du Conseil de Paris.

Aujourd'hui, 14 arrondissements sur 20 ont décidé de s'inscrire dans cette démarche

Six d'entre eux ont dès à présent créé des assemblées locales et huit ont lancé la procédure.

Pour les arrondissements dont les maires n'ont pas voulu s'associer à cette initiative, les candidatures seront directement adressées à la mairie centrale.

L'identité de Paris n'est pas réductible à une origine, à une religion, à un territoire.

Elle correspond à une idée de la tolérance, de la justice, de la générosité.

M. CAFFET

Depuis 2001, la Ville de Paris et sa majorité municipale ont fait de l'intégration et de la démocratie participative deux enjeux centraux de leur action.

Le présent projet vise à prendre en considération la voix des Parisiens dits extracommunautaires.

Alors que la loi du 25 mai 1998 offre aux ressortissants de l'Union européenne le droit de vote aux élections locales, les étrangers non communautaires ne disposent pas à ce jour d'un tel moyen d'action.

215.000 résidents extracommunautaires apportent à notre capitale une richesse et un dynamisme indéniables.

Il était urgent de mettre en place une structure efficace permettant d'entendre leurs préoccupations et de bénéficier de leurs propositions.

L'objectif fixé au Conseil de la citoyenneté des Parisiens non communautaires a été largement rempli.

Les Parisiens ont été sensibilisés à la question du droit de vote de ces étrangers aux élections locales, aux enjeux qui les concernent et à la notion de citoyenneté de résidence.

La création de l'Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires vise seulement à poursuivre la sensibilisation de la population et des élus aux problématiques propres aux étrangers non communautaires, mais aussi à émettre des avis et interpeller le Maire de Paris sur toute autre question.

La concertation locale est un atout pour la démocratie.

L'Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires organisera pour les non-communautaires, une forme d'intégration politique inventive. S'ils ne disposent pas du droit de vote, il est impératif de structurer leur expression et de prendre en compte leur légitime aspiration.

Le second objectif poursuivi est la promotion de la citoyenneté de résidence. Une ville de dimension mondiale se doit de prendre en considération toutes les nationalités présentes sur son territoire.

L'Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires sera le lieu d'expression et de promotion de cette citoyenneté parisienne.

Les Conseils des citoyens parisiens extracommunautaires d'arrondissement seront autant d'ancrages locaux.

Ces instances d'arrondissement désigneront à leur tour paritairement les 106 membres de l'Assemblée des citoyens parisiens, à l'échelle parisienne.

Loin d'être un doublon, cette nouvelle assemblée sera dotée de solides pouvoirs. Des commissions thématiques travailleront à tous les sujets intéressant la Ville.

Cette assemblée pourra émettre des propositions, des suggestions, des vœux. Le dialogue sera réciproque. Le Maire de Paris saisira cette assemblée centrale pour avis qui, à son tour, l'interpellera.

Une charte formalisera cette architecture. Quelle sera la position de l'U.M.P.P.A. en ce domaine ?

En 2001, dans le cadre du débat sur la création du Conseil de la citoyenneté des Parisiens non communautaires, M. GOASGUEN justifiait son refus en ces termes : "Si vous aviez vraiment voulu faire un Conseil, il fallait le faire au niveau des arrondissements".

Eh bien, chers collègues de l'U.M.P.P.A., voilà qui est fait !
D'ailleurs, certains arrondissements dirigés par la minorité municipale se sont d'ores et déjà engagés dans la création de cette instance.

Le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés appelle de ses vœux une réforme constitutionnelle accordant le droit de vote aux élections locales à tous les résidents extracommunautaires.

Toutefois le droit de vote ne suffira pas à lui seul à résoudre toutes les difficultés rencontrées par des populations souvent modestes.

Si l'intégration doit être politique, elle est aussi sociale, économique et Paris est une force motrice à cet égard depuis 2001.

Mme FOURNIER
Les élus Verts se réjouissent de la création de l'Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires.

Paris est depuis toujours une terre d'accueil pour de nombreux étrangers venus de toute la planète.

On compte 15 % d'étrangers parmi les habitants de Paris, dont 215.000 étrangers non communautaires, soit environ 10 % de la population.

Cette assemblée, qui installe la citoyenneté de résidence, est le signe très positif que notre Municipalité est déterminée à ouvrir à tous l'exercice de la démocratie dans un contexte politique marqué par la chasse aux sans-papiers, la multiplication des arrestations d'enfants scolarisés, l'expulsion d'Afghans ou d'Haïtiens vers leur pays d'origine en guerre ou en état de catastrophe.

L'entrée en fonction prévue dans quelques semaines du centre de rétention le plus grand de France, à proximité de Paris, marque une nouvelle étape vers "l'industrialisation de la rétention".

D'exceptionnel, l'enfermement des personnes en situation irrégulière, devient peu à peu un outil banal de la politique migratoire.

Cette politique du chiffre et le débat lamentable sur l'identité nationale n'ont pour but que de diviser les Français. Or la France se définit par des identités multiples.

La Municipalité est favorable au droit de vote des étrangers aux élections locales.

Ce projet de délibération est important puisque le simple statut de résident de Paris suffit pour participer à l'Assemblée et l'ouvre à tous. Faire participer les Parisiens extracommunautaires à la vie locale et leur donner la possibilité de s'impliquer dans des projets de la cité est indispensable pour créer une ville ouverte et durable.

Sa déclinaison dans les arrondissements, avec la création des Conseils d'étrangers d'arrondissement, est également une avancée. Nous regrettons simplement que certains arrondissements, tous de droite, refusent encore la création de ces conseils.

Des milliers de Parisiennes et de Parisiens, exclus du droit de vote aux élections locales, pourront ainsi se sentir reconnus, entendus, exprimer leur sentiment d'appartenance à leur ville et participer à sa vie démocratique.

Nous aurions souhaité qu'un budget soit prévu à

court terme et qu'il y ait dans les mairies d'arrondissement un référent, autre qu'un élu chargé du suivi et de la coordination des travaux de ce Conseil, assisté d'un secrétariat.

Nous souhaitons aussi qu'une formation soit prévue pour les membres des divers conseils.

La consultation, organisée en amont par Mme BOISTARD, laisse bien augurer de la suite.

J'espère que l'Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires se saisira rapidement de la possibilité de proposer des vœux au Conseil de Paris.

Mme ARROUZE
Depuis plus d'un siècle, la Ville de Paris s'est construite au gré de vagues d'immigrations successives.

Paris est une ville d'élection, une ville qui a toujours su accueillir ses enfants d'où qu'ils viennent. On ne naît pas Parisien, on le devient

Paris compte aujourd'hui 300.000 habitants de nationalité étrangère, dont plus des deux tiers viennent de pays extracommunautaires. Il aurait été parfaitement anormal et choquant que ces Parisiens n'aient pas leur mot à dire. C'est pourquoi, depuis 2001, la Ville de Paris a voulu que ces Parisiens puissent participer aux structures de démocratie participative, qu'elle a mises en place.

Malheureusement, trop peu savent leurs droits en la matière. Malheureusement, des élus de droite n'hésitent pas à faire un amalgame entre citoyenneté et nationalité, pour empêcher ces Parisiens de s'exprimer et d'être représentés. C'est scandaleux et malhonnête.

La création de l'Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires peut être un moyen de sensibiliser ces Parisiens sur leurs droits, un moyen de développer une démocratie participative parisienne.

L'Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires ne saurait être un club ou une association communautaire qui ne discute que des questions relatives aux Parisiens étrangers extracommunautaires.

Nous souhaitons que dans un avenir proche, cette Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires laisse la place à une citoyenneté pleine et entière de ces Parisiens, dans toutes les institutions participatives de la Ville, mais aussi dans les urnes aux élections locales.

Il est capital de nous rassembler.

Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche votera cette délibération avec enthousiasme.

M. LAMOUR
Le présent projet revêt une apparence totalement consensuelle. Qui ne pourrait souscrire à l'objectif louable et nécessaire de la participation des étrangers à la vie de la commune dans laquelle ils vivent ?

Le 15e arrondissement a mis en place son Conseil des résidents extracommunautaires, mais en y mettant un certain nombre de règles, en particulier la légalité du séjour, la durée du séjour.

Mme FOURNIER nous explique que n'importe quel étranger extracommunautaire pourra participer à votre Assemblée, et c'est bien pour cela, que ce texte suscite dans nos rangs de multiples réserves, tant sur la forme que sur le fond, conduisant à une opposition.

Une délibération du Conseil de Paris est-elle le support approprié pour lancer un débat sur le vote des étrangers extracommunautaires ?

Ce projet aboutit à décréter une citoyenneté sans aucun lien avec la nationalité, ce qui est lourd de sens, la citoyenneté étant initialement une notion liée à la nationalité et aux droits et devoirs qui en découlent.

Avec vous, elle devient une coquille vide.

Aujourd'hui, vous nous proposez un texte qui s'éloigne totalement de son objectif premier, la participation des Parisiens non communautaires à la vie de leur quartier, et plus globalement de la Ville. Sur cela nous étions d'accord, pour le reste nous ne le sommes pas. L'objectif de M. le Maire de Paris est, en ces temps de campagne pour les élections régionales, de lancer un débat susceptible de mettre la Droite en difficulté.

Il ne revient pas à cette Assemblée de se saisir d'un débat citoyen, républicain, national et avant tout constitutionnel.

C'est au peuple français, par la voix de ses représentants, de décider s'il souhaite abandonner une partie de sa souveraineté. M. le Maire de Paris profite d'une période préélectorale pour relancer un débat, qui faisait déjà l'objet d'une des 110 propositions de M. François Mitterrand, lors des élections de 1981. Depuis, les socialistes sont restés 15 ans au pouvoir législatif et n'ont rien fait.

La loi ne permet pas aujourd'hui le vote des étrangers non communautaires. Nous participerons au débat lorsqu'il aura lieu dans une enceinte républicaine compétente pour le faire et cela dans un cadre national. Si ce débat est légitime, il serait

en outre totalement contre-productif de l'ouvrir à un moment si mal choisi.

N'avez-vous pas, Monsieur le Maire, suffisamment de réflexions à mener pour bâtir des projets, une vision, une ambition pour Paris et son avenir ou pour vous associer par exemple au projet du Grand Paris ?

Le groupe UMPPA ne votera pas cette délibération car elle ne remplit pas un certain nombre de conditions essentielles mais surtout parce qu'elle vise à masquer la mauvaise gestion de la Municipalité.

M. LAMOUR

Nous avons mis en place un Conseil des étrangers extracommunautaires dans le 15e arrondissement, mais en tenant compte d'un certain nombre de règles très précises : la légalité de leur situation sur le territoire, la durée de leur présence et surtout en précisant bien que ce n'est pas un outil promotionnel du droit de vote des étrangers extracommunautaires.

Si M. Mitterrand savait déjà que constitutionnellement ce n'était pas possible, pourquoi l'a-t-il annoncé pendant son programme de campagne ? Comme d'habitude, vous faites de l'agitation et vous êtes incapables de mettre en œuvre vos programmes.

Mme SACHS

Ce projet de délibération appelle de fait une réforme constitutionnelle qui ne relève pas de nos compétences, car nous ne sommes pas au Parlement.

A titre personnel, je m'inscris dans une école de pensée cosmopolitique. Aussi, je vous saurais gré, mes chers collègues de la majorité municipale notamment, de ne pas succomber à la tentation de déformer mes propos d'aujourd'hui en les taxant de déviance xénophobe.

Opposer rayonnement international de Paris et droit de vote extracommunautaire me semble un amalgame politicien indigne du sérieux de cette question qui relève davantage de la réflexion philosophique sur les principes mêmes de la théorie de l'Etat et pourrait remettre en cause notre conception française de la souveraineté nationale.

Pourquoi élargir le corps électoral parisien aux extracommunautaires ?

S'il s'agit d'exprimer votre refus des discriminations, d'œuvrer à une meilleure intégration de ceux qui contribuent à la richesse de Paris, nous le comprenons et ne nions pas que votre proposition constitue un signe fort en faveur des 10 % de Parisiens concernés.

Cependant, votre proposition nous semble contraire à la conception française de la citoyenneté issue des Lumières. Vous défendez le concept de la citoyenneté de résidence qui risque de rester un principe abstrait. La citoyenneté est un concept politique dont la pratique est fondée sur l'appartenance à des valeurs démocratiques communes, que nous pensons nous aussi partager avec tous les Parisiens sans discrimination, sauf qu'il s'agit d'un lien historique qui nous lie à la Nation.

Aussi, sommes-nous opposés à l'élargissement du champ de la citoyenneté vers la citoyenneté de résidence.

Sur quel fondement ?

Au nom de la souveraineté nationale, comme le dispose notre Constitution, qui subordonne le droit de vote à la nationalité française.

Au nom de la citoyenneté européenne, issue du traité de Maastricht, car est citoyenne de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un Etat-membre.

Si la citoyenneté européenne est complémentaire de la citoyenneté nationale, il serait faux de prétendre que la construction européenne dissocie nationalité et citoyenneté. La reconnaissance du droit de vote dans l'Etat de résidence s'appuie sur le principe de non-discrimination fondé exclusivement sur la nationalité. La citoyenneté européenne s'exerce par l'intermédiaire des institutions politiques européennes, la Nation restant le lien de l'investissement identitaire et culturel.

Votre postulat sur la citoyenneté européenne est de croire qu'elle a créé une dissociation entre citoyenneté et nationalité, ce qui est juridiquement faux.

Mais que signifie "être citoyen" ?

Montesquieu fixe la signification première de référence du citoyen : celle d'être membre d'un gouvernement républicain. Le statut de la naturalisation dans les démocraties antiques rappelle le lien direct entre citoyenneté et souveraineté. Il souscrit à la définition d'Aristote qui lie la citoyenneté à la participation au pouvoir et critique ceux pour qui elle n'est affaire que de résidence. Le citoyen n'est pas citoyen par le fait d'habiter à tel endroit.

Jean-Pierre CHEVÈNEMENT considère la notion de citoyen d'aujourd'hui de façon identique à celle issue des débats de 1789 où le citoyen dépasse l'individu et qui fait du citoyen dans la République une parcelle du souverain.

On ne peut aller jusqu'à dire qu'il y a une citoyenneté mondiale, la citoyenneté reste liée à une participation politique nationale.

A ce moment-là, ne faut-il pas faciliter encore l'obtention de la nationalité française ? Si la nationalité française est un choix, il est très ouvert, car il existe quatre façons de l'obtenir : par filiation, par naissance, par naturalisation ou encore par déclaration dans le cadre d'un mariage.

Enfin, la France accepte la double nationalité. Il y aurait environ 100.000 demandes de naturalisation, à peu près autant que de nouvelles cartes de séjour. La France, plus que tout autre pays en Europe, favorise l'accès à sa nationalité.

Cet élargissement du camp électoral parisien que vous souhaitez ne contribue pas à une modernisation de notre démocratie et peut finalement jeter le trouble sur la représentation et la représentativité.

Une fois de plus, Monsieur le Maire, voici une assemblée qui va recentraliser un nouveau pouvoir au profit de votre Exécutif. Cette création, qui pourrait s'apparenter à une forme de clientélisme ne correspond pas à l'idéal que nous nous faisons de la démocratie de proximité. Votre délibération participe une fois de plus du contournement systématique des prérogatives des élus constitutionnellement garanties. Par la multiplication de ce type d'engagement depuis le début de cette mandature, vous renforcez considérablement le pouvoir des administrations au détriment de celui des élus.

Mme VERON

Paris, capitale cosmopolite, compte 215.000 Parisiens non communautaires, ce qui représente tout de même 10 % des Parisiens.

Le Conseil de la citoyenneté des étrangers non communautaires créé en novembre 2001 a répondu à ses objectifs de permettre à ces Parisiens étrangers de se saisir de sujets les concernant ou ayant une portée plus générale et de sensibiliser les Parisiens à la citoyenneté de résidence et à la question du droit de vote des étrangers aux élections locales.

Aujourd'hui, il est proposé de créer l'Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires afin de rénover et d'amplifier la réalisation de ces objectifs.

Pour cela, les arrondissements sont incités à créer des assemblées locales qui désigneront des représentants pour siéger à l'assemblée centrale. Cela permettra aux membres de ces instances d'être associés à la concertation sur les projets locaux des arrondissements mais aussi de créer un lien entre les assemblées locales et l'assemblée parisienne.

Huit arrondissements sur vingt sont en train de mettre en place ces instances et six dont le 9e arrondissement en ont déjà créé une.

Ces Parisiens de nationalités diverses sont ainsi incités à participer encore plus à la vie locale de l'arrondissement.

L'Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires est donc envisagée comme un lieu de démocratie participative spécifique avec pour objectif d'inciter ses membres à prendre une part active dans les autres instances de démocratie participative que sont par exemple les conseils de quartier.

Lors de cette première réunion de l'assemblée du 9e, certains sujets ont concerné des questions spécifiques aux résidents étrangers mais beaucoup d'autres ont concerné la vie de notre cité en général.

L'autre objectif essentiel de cette assemblée est d'affirmer la légitimité de la participation des Parisiens non communautaires au processus de décision politique.

Les citoyens de nationalité étrangère non communautaire ont au cours de son histoire enrichi l'identité de Paris, qu'il s'agisse des nombreux artistes étrangers, des Parisiens étrangers qui ont combattu pour la liberté de Paris et de la majorité d'entre eux qui, au quotidien, travaillent dans le bâtiment, les travaux publics de voirie par exemple, et aussi dans les cuisines des restaurants ou dans les services à la personne.

La création de l'assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires va permettre à tous ces Parisiens de s'exprimer sur le quotidien de Paris dans un cadre officiel.

Elle va enfin donner la parole à 10 % de Parisiens qui n'ont pas à ce jour le droit de vote aux élections locales. Dans l'attente d'une réforme constitutionnelle indispensable, cette assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires va permettre aux résidents étrangers de participer concrètement à la vie locale.

Cette assemblée favorisera l'expression de la diversité de Paris.

Mme SIMONNET

A entendre M. LAMOUR, nous serions hors sujet. Ce sujet ne relèverait pas de la vocation de notre Mairie de Paris.

Notre majorité municipale estime qu'elle a un rôle à jouer pour apporter sa contribution à l'ensemble des évolutions démocratiques.

La création des assemblées des Parisiens extracommunautaires permet de relancer le débat sur la citoyenneté de résidence.

Le Gouvernement aurait bien été inspiré de relancer un vrai débat national sur la question de la citoyenneté. Les Français sont majoritairement

favorables au fait d'accorder le droit de vote aux résidents étrangers aux élections locales.

M. LAMOUR, vous osez faire référence au grand Paris, mais de qui vous moquez-vous ? Quel référendum le Gouvernement a-t-il organisé pour demander l'avis des Franciliens sur le futur TGV classe affaires ? Même les communes n'ont pas été réellement associées.

L'équipe de Nicolas SARKOZY, de Brice HORTEFEUX et d'Éric BESSON a préféré s'empêtrer dans le débat de l'identité nationale pour détourner l'attention des désastres écologiques et sociaux du système qu'ils soutiennent, détourner l'attention de la crise qu'ils aggravent par leurs attaques incessantes contre les services publics, l'emploi et l'ensemble des droits sociaux, et tenter de donner en pâture à l'opinion publique des boucs émissaires tout trouvés : Comme si notre identité nationale pouvait être autre que notre identité républicaine, celle qui s'est forgée dans la Révolution française, celle de la Constitution de 1793 qui reconnaissait le droit de citoyenneté et le droit de vote aux résidents étrangers.

Ce Gouvernement est bien engagé dans une bataille culturelle contre-révolutionnaire, le débat nauséabond sur l'identité nationale comme dans la politique de traque des personnes sans papiers. Il s'agit de déconstruire dans les consciences l'idée selon laquelle, en République française, des droits peuvent être accordés quelle que soit la situation administrative, quelle que soit la nationalité.

Il s'agit de déconstruire l'attachement au droit du sol pour y substituer celui au droit du sang.
Le sentiment d'appartenance à une communauté de destin ne dépend pas de l'origine, ni du lieu de naissance, ni des croyances ou non-croyances religieuses ou philosophiques, mais bien de l'exercice même de la souveraineté populaire et de son respect.

L'histoire de notre République n'a cessé de s'enrichir des migrations successives. Comme l'obtention bien tardive du droit de vote des femmes, nous espérons que l'obtention du droit de vote des résidents étrangers puisse être demain une étape marquante.

Relancer à Paris les assemblées des extracommunautaires, c'est engager notre ville toute entière en faveur du droit de vote.

Dans le 20e, nous avions été le premier arrondissement à nous engager localement dans la construction d'un conseil local des résidents étrangers.

Oui, Monsieur LAMOUR, parmi certains membres de ces conseils, certains étaient sans-papiers. Certains ont même acquis la nationalité française lors de cette mandature.

Délibérer sur une généralisation de ces conseils dans quasiment tous les arrondissements est une grande fierté collective. Il y a vraiment eu une démarche participative avec l'ensemble des arrondissements.

Sachons aussi réfléchir à donner des vrais moyens à ces conseils, parce que l'appel à candidatures a besoin d'une campagne de sensibilisation d'envergure organisée par l'Hôtel de Ville.

Le groupe Communiste et élus du parti de Gauche votera pour cette délibération.

M. KLUGMAN
Il fut un temps pas si lointain où dans ces mêmes lieux, était adoptée une résolution qui disait la chose suivante : "Considérant que le drapeau de la commune est celui de la République universelle, considérant que toute cité a le droit de donner le titre de citoyen aux étrangers qui la servent".

Aujourd'hui, plus modestement la collectivité parisienne se donne pour projet de rassembler tous les Parisiens, à commencer par ceux qui, sinon, n'auraient pas droit de cité : les étrangers de nationalité extracommunautaire.

15 % de la population parisienne est actuellement laissée à l'écart de toute citoyenneté et de toute participation à la vie locale.

Depuis 1998, les ressortissants des pays membres de l'Union européenne ont, eux, le droit de vote aux élections locales. Les autres sont exclus de la citoyenneté sans que rien ne vienne justifier cette différence.

La pratique montre que les Parisiens non communautaires ne participent pas à des assemblées qui ne leur seraient pas spécifiquement dédiées.

A l'heure où notre pays met les étrangers à l'index, le Conseil de Paris adresse aux 200.000 Parisiens de nationalité extracommunautaire qui vivent parmi nous un message simple : "soyez les bienvenus, vous êtes ici chez vous".

Mme BOISTARD, adjointe, rapporteure.
Cette délibération est la réaffirmation de celle qui avait été votée au Conseil de Paris de novembre 2001. Les citoyens parisiens extracommunautaires n'ont toujours pas obtenu le droit de vote aux élections locales. Pourtant, la réforme constitutionnelle de 2008 aurait pu corriger cette anomalie démocratique, puisque le Président de la République avait déclaré être pour le droit de vote des étrangers non communautaires aux élections locales.

Le Maire de Paris et sa majorité pensent qu'il n'est pas possible de rayer de la vie démocratique locale 10 % de sa population.

Aujourd'hui, près de 14 arrondissements se sont inscrits dans cette démarche.

Celles et ceux qui constitueront ces conseils auront effectué une démarche volontaire et individuelle, nous inscrivant ainsi dans une démarche républicaine.

L'Assemblée des citoyens parisiens extracommunautaires accueillera en son sein des représentants de ces arrondissements et ceux qui ne bénéficient pas de ce type d'instance dans leur arrondissement pourront effectuer cette démarche, dès demain, directement auprès de l'Hôtel de Ville.

Cette délibération s'inscrit ainsi dans une volonté de Paris d'intégrer au sens le plus large du terme l'ensemble de ces habitants qui participent au quotidien à la vie de la cité.

Quelles que soient nos convictions concernant le droit de vote des étrangers aux élections locales, nous pouvons convenir ensemble qu'il est aujourd'hui difficilement concevable d'écarter de la vie démocratique de la cité une partie non négligeable de ces habitants au seul motif de leur pays d'origine.

C'est dans cet esprit, que le 15e arrondissement a lui-même créé par délibération en septembre 2009 son Conseil des résidents extracommunautaires.

Le projet de délibération DPVI 22 est adopté.

Vœu n° 38 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'occupation de l'espace public par les fidèles des mosquées des rues Polonceau et Myrha.

Le vœu n° 38 est adopté à l'unanimité.

Vœu n° 39 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la tranquillité publique dans le 20e arrondissement.

Le vœu n° 39 est adopté.

Vœu n° 40 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au manque de personnel de la Direction de la Prévention et Protection de la Ville de Paris au sein des équipements sportifs du 17e arrondissement et à la nécessité de disposer de correspondants de nuit.

Le vœu n° 40 est rejeté.

Vœu n° 41 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la nécessité de mettre en œuvre un plan de lutte contre la recrudescence de la petite et moyenne délinquance dans les transports parisiens.

Le vœu n ° 41 est rejeté.

2010, DPVI 14 - Subventions à des associations des quartiers Flandre, Paris-Nord-Est et Danube-Solidarité (19e). Première enveloppe 2010. Montant total : 50.300 euros.

Le projet de délibération DPVI 14 est adopté.

Vœu n° 42 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la procédure de mise en garde à vue et à la politique sécuritaire de l'actuel Gouvernement.

Le vœu n° 42 est adopté.

2010, DPVI 25 - Subvention à l'association Maison d'Haïti menant des actions spécifiques d'accès aux droits. - Montant : 10.000 euros.

Le projet de délibération DPVI 25 est adopté.

2010, CAS 1 - Modification des conditions d'attribution de l'Allocation Exceptionnelle.

Le projet de délibération CAS 1 est adopté.

2010, CAS 2 - Modification du chapitre 2.4, titre II/B du règlement municipal des prestations d'aide sociale facultative concernant l'accueil dans les établissements d'hébergement du Centre d'Action Sociale de la ville de Paris.

Le projet de délibération CAS 2 est adopté à l'unanimité.

2010, DASCO 13 - Réévaluation des contributions municipales à l'enseignement privé sous contrat simple avec l'Etat.

Le projet de délibération DASCO 13 est adopté.

Vœu n° 43 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux tarifs des cantines scolaires et en faveur d'une régie municipale de la restauration scolaire.

Le vœu n° 43 est retiré.

Vœu n° 44 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux risques d'exposition au plomb des élèves d'écoles élémentaires à Paris.

Le vœu n° 44 est adopté.

2010, DJS 210 - Lancement d'un marché de prestations de service article 30 relatif à la gestion des Antennes Jeunes parisiennes.

Vœu n° 45 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif au projet de délibération DJS 210.

Vœu n° 45 bis déposé par l'Exécutif relatif au projet de délibération DJS 210.

Le vœu n° 45 est retiré.

Le vœu n° 45 bis est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération DJS 210 est adopté à l'unanimité.

2010, DJS 24 - Subventions à deux associations sportives du 17e arrondissement. - Montant total : 16.000 euros.

Vœu n° 46 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la subvention accordée à l'association "La Salésienne".

Le vœu n° 46 est repoussé.

Le projet de délibération DJS 24 est adopté.

2010, DJS 86 - Signature d'une convention avec l'association "Office du Mouvement Sportif du 16e" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

Amendement n° 47 déposé par le groupe UMPPA.

L'amendement n° 47 est repoussé.

Le projet de délibération DJS 86 est adopté à l'unanimité.

2010, DJS 225 - Autorisation à M. le Maire de Paris de déclarer sans suite la consultation relative à l'attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'exploitation du centre sportif Jean-Bouin, de procéder à une reprise en régie du site et d'approuver les autorisations d'occupations temporaires délivrées par la Ville de Paris aux occupants.

Le projet de délibération DJS 225 est adopté.

Vœu n° 48 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la pratique du football par les mineurs étrangers.

Le vœu n° 48 est adopté.

Vœu n° 49 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à une indemnisation par l'Etat du préjudice subi par les associations sportives du fait de la réquisition des gymnases dans le cadre de la campagne de vaccination du H1N1.

Vœu n° 50 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la réquisition des gymnases pour la vaccination contre le grippe A et ses conséquences pour le mouvement sportif.

Les vœux n°s 49 et 50 sont retirés.

Vœu n° 51 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement d'un terrain multisports dans le square Calmette (15e).

Le vœu n° 51 est retiré.

Vœu n° 52 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au stade Géo André.

Le vœu n° 52 est repoussé.

Vœu n° 53 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la carte de vœux envoyée par le Paris Volley.

Le vœu n° 53 est retiré.

2010, DU 29 - Aménagement du site de l'hôpital Saint Vincent de Paul (14e) : lancement d'un appel d'offres en vue de passer un marché d'études de conception urbaine.

Amendement n° 54 déposé par les élus du 14e et adopté à l'unanimité par le Conseil du 14e.

Amendement n° 55 déposé par le groupe "Les Verts".

Vœu n° 55 bis déposé par l'Exécutif.

L'amendement n° 54 est retiré.

L'amendement n° 55 est repoussé.

Le vœu n° 55 bis est adopté à l'unanimité.

Le projet de délibération DU 29 est adopté.

2010, DU 56 - Signature d'un avenant au protocole entre la Ville de Paris et la RATP en vue de la réalisation d'équipements publics au 67 rue de Lagny - 18-20 rue des Pyrénées (20e).

Le projet de délibération DU 56 est adopté.

(La séance, suspendue à 13 h 05 minutes, est reprise à 14 heures 35 minutes, sous la présidence de M. VUILLERMOZ, adjoint).

2010, SG 4 - Site des Halles (1er) - Convention de cession droits encadrant les modalités d'usage d'un visuel représentant le projet de réaménagement des Halles et en particulier la Canopée et le jardin.

2010, SG 6 - Approbation de modalités de passation d'un marché de reprographie dans le cadre du projet de réaménagement du quartier des Halles et autorisation de signature.

2010, SG 15 - Modalités de passation d'un marché d'entretien et de maintenance technique générale du secteur Bourse Saint Eustache, du bâtiment Lescot et de la voirie souterraine du Forum des Halles à Paris 1er arrondissement.

2010, SG 9 - Modalités de passation d'un marché de coordination générale dans le cadre du projet de réaménagement du quartier des Halles.

Vœu n° 56 déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux horaires des travaux sur le site des Halles.

Vœu n° 57 déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux activités pour les adolescents dans le projet des Halles.

Vœu n° 58 déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux propriétés de la Ville de Paris sur le site des Halles.

Le projet de délibération SG 4 est adopté.

Le projet de délibération SG 6 est adopté.

Le projet de délibération SG 15 est adopté.

Le vœu n° 56 est repoussé.

Le projet de délibération SG 9 est adopté.

Le vœu n° 57 est repoussé.

Le vœu n° 58 est repoussé.

Vœu n° 59 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'antenne-relais Orange de technologie UMTS du toit du 6-8, rue des Portes Blanches (18e).

Le vœu n° 59 est adopté.

Vœu n° 60 déposé par le socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la dénomination d'un lieu dans le 12e arrondissement en mémoire d'Ilan Halimi.

Le vœu n° 60 est adopté à l'unanimité.

Vœu n° 61 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution de la dénomination "rue Augustin Mouchot" à une future voie de la Z.A.C. de la gare de Rungis.

Le vœu n ° 61 est adopté à l'unanimité.

2010, DU 16 - GPRU Saint-Blaise (20e) : Désignation du concessionnaire. Approbation du traité de concession. Signature du traité de concession. Signature d'un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre urbaine. Autorisation donnée à la SEMAEST de déposer des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Le projet de délibération DU 16 est adopté à l'unanimité.

2010, DLH 5 - Modification du règlement d'attribution des subventions de la Ville de Paris pour les travaux d'amélioration de l'habitat.

Le projet de délibération DLH 5 est adopté à l'unanimité.

Vœu n° 62 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la demande de médiation du collectif "Jeudi Noir" pour l'occupation de l'hôtel de Coulanges.

Vœu n° 63 déposé par le groupe "Les Verts" relatif au 1 bis, place des Vosges.

Le vœu n° 62 est adopté.

Le vœu n° 63 est adopté.

Vœu n° 64 déposé par MM. Pascal CHERKI, Hermano SANCHES RUIVO, Mme Aline ARROUZE et les élu(e)s de la majorité municipal du Conseil du 14e arrondissement, relatif aux locaux d'habitation vides.

Vœu n° 64 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n° 64 est retiré.

Le vœu n° 64 bis est adopté.

Vœu n° 65 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la lutte contre les expulsions à Paris.

Vœu n° 65 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n° 65 est repoussé.

Le vœu n° 65 bis est adopté.

Vœu n° 66 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la non-application du D.A.L.O. par l'État.

Le vœu n° 66 est adopté.

Vœu n° 67 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'incitation gouvernementale à la vente du parc public de logements sociaux.

Le vœu n° 67 est adopté.

Vœu n° 68 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'un outil qui permette de suivre l'avancée d'une demande de logement social directement sur Internet.

Le vœu n° 68 est repoussé.

Vœu n° 69 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la modernisation des cabines d'ascenseur de l'immeuble situé 36, rue Emeriau (15e) géré par "Paris Habitat".

Vœu n° 69 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n° 69 est repoussé.

Le vœu n° 69 bis est adopté.

Vœu n° 70 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la politique du surloyer.

Le vœu n° 70 est adopté.

Vœu n° 71 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réhabilitation de l'immeuble sis 24, rue de la Banque.

Le vœu n° 71 est repoussé.

2010, DLH 46 - Mise à disposition temporaire d'Emmaüs d'une partie de l'immeuble communal situé 107 rue du Faubourg Saint-Denis (10e) pour l'ouverture d'un centre temporaire de mise à l'abri des personnes en errance.

Le projet de délibération DLH 46 est adopté.

2010, DAC 11 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Yves Saint-Laurent 55 rue de Babylone à Paris (7e).

Le projet de délibération DAC 11 est adopté à l'unanimité.

2010, DAC 92 - Subvention à la Société à Responsabilité Limitée La Maroquinerie (20e) au titre de ses activités de production musicale en 2010.

Le projet de délibération DAC 92 est adopté à l'unanimité.

Vœu n° 72 déposé par le groupe U.M.P.PA. relatif au choix d'attribuer le nom de Claude Lévi-Strauss à une bibliothèque municipale afin de lui rendre hommage.

Le vœu n° 72 est retiré.

2010, DAC 124 - Signature de conventions d'occupation du domaine public concernant les établissements dénommés La Librairie du Petit Palais, situé au musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris, 1 avenue Dutuit (8e) et La Librairie du Musée Carnavalet, 23 rue de Sévigné (3e).

Le projet de délibération DAC 124 est adopté à l'unanimité.

Vœu n° 73 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la sauvegarde et à la rénovation de l'église Saint-Germain-de-Charonne située 4, place Saint-Blaise (20e).

Le vœu n° 73 est retiré.

Vœu n° 74 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la demande de libération de Salah HAMOURI.

Vœu n° 74 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n° 74 est repoussé.

Le vœu n° 74 bis est adopté.

Vœu n° 75 déposé par le groupe U.M.P.PA. relatif à l'action de la Fondation Casques Rouges à Haïti.

Le vœu n° 75 est adopté à l'unanimité.

Vœu n° 76 déposé par M. Alain DESTREM relatif aux relations bilatérales entre la Ville de Paris et la République populaire de Chine.

Le vœu n° 76 est repoussé.

Vœu n° 77 déposé par l'exécutif relatif au versement à la fondation Auschwitz Birkenau de la somme de 310.000 euros, pour la restauration de l'un des vingt-deux bâtiments du camp.

Le vœu n° 77 est adopté à l'unanimité.

Vœu n° 78 déposé par M. Patrick BLOCHE et Mme Liliane CAPELLE relatif à la participation financière du Gouvernement français à la restauration du site d'Auschwitz.

Le vœu n° 78 est adopté à l'unanimité.

Vœu n° 79 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la pose d'une nouvelle plaque rue du Groupe Manouchian (20e).

Le vœu n° 79 est adopté à l'unanimité.

Vœu n° 80 déposé par les élues républicaines-socialistes apprentées au groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Vœu n° 80 bis déposé par l'Exécutif.

Le vœu n° 80 est retiré.

Le vœu n° 80 bis est adopté.

2010, DAC 127 - Subvention à l'association Atelier Project (3e). - Montant : 6.000 euros.

Le projet de délibération DAC 127 est adopté.

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes.

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à la désignation au scrutin secret, des représentants suivants au sein des organismes ci-après :

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'un bâtiment pluri-équipements comprenant un gymnase, un espace jeunes, un terrain d'éducation physique et un centre d'adaptation psychopédagogique, ZAC « Porte des Lilas », 28 rue Paul Meurice (20e) (R. 1) :

Titulaires :
- Mme Frédérique CALANDRA
- Mme Virginie DASPET
- M. Pierre MANSAT
-Mme Anne-Constance ONGHENA
-Mme Claude –Annick TISSOT

Suppléants :
- M. Julien BARGETON
- M. Bruno JULLIARD
- Mme Danielle SIMONNET
- M. Jean-Jacques GIANNESINI
- M. Pierre-Yves BOURNAZEL

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'une cuisine de préparation pour 3000 repas, groupe scolaire, 7, avenue Maurice d'Ocagne (14e) (R. 2) :

Titulaires :
- M. Pascal CHERKI
- Mme Olivia POLSKI
- Mme Aline ARROUZE
-Mme Marie-Claire CARRERE GEE
- Mme Joëlle CHERIOUX de SOULTRAIT

Suppléants :
- Mme Danièle POURTAUD
- M. Hermano SANCHES RUIVO
- Mme Danielle SIMONNET
-M. Jean-Baptiste MENGUY
-Mme Hélène MACE de LEPINAY

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la reconstruction /extension du groupe scolaire 99, rue Olivier de Serres (15e) (R. 3) :

Titulaires :
- Mme Colombe BROSSEL
- M. Gilles ALAYRAC
- Mme Aline ARROUZE
-Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE
-M. Jean-Baptiste MENGUY

Suppléants :

-Mme Fatima LALEM
-M. Claude DARGENT
- Mme Emmanuelle BECKER
-Mme Anne TACHENE
-Mme Hélène MACE de LEPINAY

Commission spéciale chargée d'étudier les propositions des candidats à l'exploitation du Palais Brongniart (2e) (R. 4):

Mme Camille MONTACIE en remplacement de Mme Seybah DAGOMA, désignée les 29 et 30 septembre 2009, démissionnaire.

Après dépouillement, les résultats ci-après sont annoncés.

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'un bâtiment pluri-équipements comprenant un gymnase, un espace jeunes, un terrain d'éducation physique et un centre d'adaptation psychopédagogique, ZAC « Porte des Lilas », 28 rue Paul Meurice (20e) (R. 1) :

Nombre d'inscrits	163
Nombre de votants	19
Non participation au vote	144
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10
Pour	19

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'une cuisine de préparation pour 3000 repas, groupe scolaire, 7, avenue Maurice d'Ocagne (14e) (R. 2) :

Nombre d'inscrits	163
Nombre de votants	19
Non participation au vote	144
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10
Pour	19

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la reconstruction /extension du groupe scolaire 99, rue Olivier de Serres (15e) (R. 3) :

Nombre d'inscrits	163
Nombre de votants	19
Non participation au vote	144
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10
Pour	19

Commission spéciale chargée d'étudier les propositions des candidats à l'exploitation du Palais Brongniart (2e) (R. 4):

Nombre d'inscrits	163
Nombre de votants	19
Non participation au vote	144
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10
Pour	19

Les candidatures proposées sont adoptées (2010 R. 1 à R. 4).

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes (suite).

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à la désignation de ses représentants dans les organismes suivants :

Société publique locale d'aménagement « Paris Batignolles Aménagement » (R. 5) :

Conseil d'administration (6 représentants) :
- Mme Anne HIDALGO
- Mme Annick LEPETIT
- M. Jean-Pierre CAFFET
- M. Pierre MANSAT
- Mme Brigitte KUSTER
- M. Hervé BENESSIANO

Assemblées générales (un représentant, délégué, porteur de parts) :
- Mme Anne HIDALGO

Etablissement public de coopération culturelle à caractère administratif « Pôle supérieur d'enseignement artistique de Paris-Boulogne Billancourt » (Conseil d'administration) (R. 6) :

Titulaires :
-M. Christophe GIRARD
-M. Philippe DUCLOUX

Suppléants :
- Mme Colombe BROSSEL
- M. Hermano SANCHES RUIVO

Personnalités qualifiées :
- Mme Anne POSTEL-VINAY
- Mme Wilfride PIOLLET
-M. Marcel BOZONNET

Association d'action sociale en faveur des personnels de la Ville de Paris et du Département de Paris (A.S.P.P.) (R. 7) :

Assemblées générales :
- Mme Claude-Annick TISSOT, titulaire en remplacement de Mme Géraldine POIRAULT GAUVIN, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

Conseil d'administration :
- Mme Claude-Annick TISSOT, titulaire en remplacement de Mme Géraldine POIRAULT GAUVIN, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

Association pour la gestion des oeuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (A.G.O.S.P.A.P.) (R. 8) :

Assemblées générales :
Mme Claude-Annick TISSOT titulaire en remplacement de Mme Géraldine POIRAULT GAUVIN, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

Conseil d'administration :
Mme Claude-Annick TISSOT titulaire en remplacement de Mme Géraldine POIRAULT GAUVIN, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées (2010, R.5 à R. 8).

Vote global d'approbation par l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés.

(La séance est levée à 18 heures30).

Votes spécifiques.

Hermano SANCHES RUIVO
Christian SAUTTER
Yamina BENGUIGUI
Pierre MANSAT
Sylvain GAREL
Brigitte KUSTER
Pierre GABORIAU
Florence BERTHOUT
Anne TACHENE

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDEE 59.

Florence BERTHOUT

ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DPVI 14.

Jean-Yves MANO
Halima JEMNI
Gauthier CARON-THIBAULT
René DUTREY
Jean TIBERI
Roxane DECORTE

ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 3, 17, DLH 17, DU 9, DU 32.

Pierre AIDENBAUM
Danièle POURTAUD
Marie-Pierre de LA GONTRIE
Dominique BERTINOTTI
Frédérique CALANDRA
Sandrine CHARNOZ
Jean-Yves MANO
René DUTREY
Jean-François LEGARET
Claude-Annick TISSOT

ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 14, 37.

Roger MADEC
Claudine BOUYGUES
Isabelle GACHET
Rémi FERAUD
François DAGNAUD
Denis BAUPIN
Brigitte KUSTER
Hervé BENESSIANO
Jean-Jacques GIANNESINI
Fabienne GASNIER

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 17.

Philippe DUCLOUX
Laurence GOLDGRAB
Patrick BLOCHE
Lyne COHEN-SOLAL
Julien BARGETON
Jacques BOUTAULT
Claude-Annick TISSOT
Brigitte KUSTER

ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 16, DU 8.

Didier GUILLOT

ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 19.

Claudine BOUYGUES
Gisèle STIEVENARD
Romain LEVY
François VAUGLIN
Fabienne GIBOUDEAUX
Rémi FERAUD
Ian BROSSAT
Pierre CHARON
Jérôme DUBUS

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 20.

Christophe GIRARD

ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 1.

Anne HIDALGO

ne prend pas part au vote sur le projet de délibération SGRI 2.

Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 8 et mardi 9 février 2010 siégeant en formation de Conseil municipal.

I - Questions du groupe U.M.P.PA.

QE 2010-1 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative au réaménagement et à la circulation sur l'avenue de la Grande Armée.

Réponse non parvenue de M. le Maire de Paris.

Réponse non parvenue de M. le Préfet de police.

QE 2010-2 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant l'aménagement d'un parc de stationnement avenue de la Grande Armée.

Réponse non parvenue.

QE 2010-3 Question de Mme Catherine DUMAS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police relative au renforcement de la lutte contre la pratique de vente à la sauvette aux abords des foires, salons, congrès et événements sportifs ou culturels parisiens.

Réponse non parvenue de M. le Préfet de police.

QE 2010-6 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD, Mme Laurence DREYFUSS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les dispositions à mettre en oeuvre en vue d'une intervention rapide des bailleurs sociaux de la Ville de Paris lors de pannes de chauffage.

Réponse non parvenue.

QE 2010-7 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD, Mme Laurence DREYFUSS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les dispositions à mettre en oeuvre en vue d'une intervention rapide des bailleurs sociaux de la Ville de Paris lors de dysfonctionnements des ascenseurs, en particulier sur l'immeuble 17, rue du Général Niox (16e).

Réponse non parvenue.

QE 2010-8 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD, Mme Laurence DREYFUSS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'installation d'une liaison mécanique entre la rue Raynouard et l'avenue Marcel Proust (16e), via l'avenue du Parc de Passy.

Réponse non parvenue.

QE 2010-9 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD, Mme Laurence DREYFUSS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'abattage d'arbres sains et à la démolition d'un blockhaus, 45-47, avenue du Maréchal Fayolle (16e).

Réponse non parvenue.

QE 2010-10 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD, Mme Laurence DREYFUSS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur l'installation provisoire du Salon des antiquaires sur la pelouse de la Muette (16e).

Réponse non parvenue.

QE 2010-11 Question de Mme Rachida DATI et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au Plan d'investissement pluriannuel de Paris.

Réponse non parvenue.

QE 2010-12 Question de Mme Rachida DATI et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au "Mur pour la Paix".

Réponse non parvenue.

QE 2010-13 Question de Mme Rachida DATI et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'amiante.

Réponse non parvenue.

II - Questions du groupe "Les Verts".

QE 2010-4 Question de Mme Danielle FOURNIER et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris à propos de la situation des modèles vivants des établissements de la Ville de Paris.

Réponse non parvenue.

QE 2010-5 Question de Mme Danielle FOURNIER et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Préfet de police relative aux fermetures administratives de cafés-concerts et salles de spectacles parisiens.

Réponse non parvenue de M. le Préfet de police.

-=-=-=-=-

Membres présents :

M. Pierre AIDENBAUM, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. Daniel ASSOULINE, M. David ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Dominique BERTINOTTI, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, Mme Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, M. Alain DESTREM, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Philippe TORRETON, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ.

Excusés :

M. Gilles ALAYRAC, Mme Florence BERTHOUT, M. Pierre CHARON, Mme Seybah DAGOMA, Mme Françoise de PANAFIEU, Mme Isabelle GACHET, Mme Christine LAGARDE, M. Pierre LELLOUCHE, M. Philippe MOINE, M. Jean TIBERI, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Table des matières

Condoléances suites aux décès de MM. Mularski et Seguin.....2

2010, SGRI 4 - DPE 7 - Aide d'urgence aux populations haïtiennes touchées par le tremblement de terre du 12 janvier 2010. Signature de conventions avec Médecins du Monde et ACTED pour l'attribution de subventions. - Montant total : 150.000 euros 2

Adoption de comptes rendus. 2

Félicitations. 2

I - Question d'actualité posée par le groupe "Les Verts" à M. le Préfet de police relative à la multiplication des gardes à vue. 2

II - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative à l'A.P.-H.P.....3

III - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative aux suppressions de postes à l'A.P.-H.P.....3

IV - Question d'actualité du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la Direction de l'Information et de la Communication de la Mairie de Paris. 4

V - Question d'actualité du groupe Centre et Indépendants relative à Autolib' et aux taxis parisiens.....4

VI - Question d'actualité posée par M. Georges SARRE, conseiller non-inscrit, à M. le Maire de Paris relative au chômage à Paris et à la situation des chômeurs en fin de droit. 5

2010, SGRI 4 - DPE 7 - Aide d'urgence aux populations haïtiennes touchées par le tremblement de terre du 12 janvier 2010. Signature de conventions avec Médecins du Monde et ACTED pour l'attribution de subventions. - Montant total : 150.000 euros (suite).....6

Vœu n° 1 déposé par les groupes de la majorité municipale concernant la transposition dans le droit national de la directive européenne relative aux services dans le marché intérieur et ses conséquences pour les Parisiens.....6

Vœu n° 2 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au maintien des services publics dans le 9e arrondissement. 6

2010, DF 10 - DU 67 - Création d'une Société Publique Locale d'Aménagement ayant vocation à aménager le quartier Clichy Batignolles (17e) et dénommée Paris Batignolles Aménagement. 6

2010, DDEE 59 - Signature d'une convention avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris pour l'attribution d'une subvention. Montant : 6.940.000 euros. 6

2010, DDEE 1 - Subvention à l'association "Comité de Saint-Germain des Prés Saint-Germain des Prés d'hier d'aujourd'hui et de demain" (6e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 10.000 euros. 7

2010, DDEE 2 - Subvention à l'Association des Commerçants du Futur (14e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 9.000 euros. 7

2010, DDEE 3 - Signature d'une convention avec l'association "Prestige des Gobelins" (13e) pour l'attribution d'une subvention pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 28.000 euros. 7

2010, DDEE 5 - Subvention à l'Association des commerçants et entreprises de la rue de Rennes et de ses abords (ACERA) (6e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 21.000 euros. 7

2010, DDEE 6 - Signature d'une convention avec l'association "Comité des Champs Elysées" pour l'attribution d'une subvention pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 120.000 euros. 7

2010, DDEE 7 - Subvention à l'association "Comité Montaigne" (8e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 7.500 euros. 7

2010, DDEE 8 - Subvention à l'Association des commerçants, artisans, prestataires de service et professionnels libéraux des rues Caumartin, Bourdeau et annexes ACAPS Caumartin (9e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 8.500 euros. 7

2010, DDEE 9 - Subvention a l'association des commerçants Lecourbe Cambronne ACLC (15e) pour les illuminations de fin d'année 2009. Montant : 33.000 euros. 7

2010, DDEE 10 - Subvention à l'Association des Commerçants de la rue Vignon (9e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 12.000 euros. 7

2010, DDEE 11 - Subvention à l'Association des Commerçants Poteau-Duhesme (18e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 10.000 euros. 7

2010, DDEE 12 - Subvention à l'Association des Commerçants du Haut-Montmartre (18e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 9.000 euros. 7

2010, DDEE 13 - Subvention à l'association "Le Village de Lévis" (17e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 2.700 euros.....7

2010, DDEE 15 - Subvention à l'association "Tocque Village" (17e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 3.000 euros.....7

2010, DDEE 16 - Subvention à l'association l'Avenue des Ternes Les Ternes Paris XVII pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 13.000 euros. 7

2010, DDEE 17 - Subvention à l'Association des commerçants Félix Faure Convention (15e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 10.000 euros.....7

2010, DDEE 18 - Subvention à l'Association des commerçants du Village d'Auteuil pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 8.000 euros. 7

2010, DDEE 19 - Subvention à l'Association pour la défense des commerçants et artisans du 2e arrondissement et des grands boulevards (2e et 9e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 7.000 euros. 7

2010, DDEE 20 - Subvention à l'Association des commerçants rue des Martyrs (9e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 12.000 euros. 7

2010, DDEE 21 - Subvention à l'Association des commerçants Oberkampf Parmentier (11e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 4.500 euros.....7

2010, DDEE 22 - Subvention à l'Association des commerçants du Haut Faubourg Saint Martin (10e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 10.000 euros. 7

2010, DDEE 23 - Subvention à l'Union interprofessionnelle de la rue Cler, rue de Grenelle, rue du Champ de Mars (7e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 8.000 euros.....7

2010, DDEE 24 - Subvention à l'Association le Faubourg Saint-Germain (7e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 10.000 euros. 8

2010, DDEE 25 - Subvention à l'Association des commerçants de la rue du Bac ACR-BAC (7e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 8.000 euros. 8

2010, DDEE 26 - Subvention au Comité Saints-Pères Grenelle (7e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 10.000 euros. 8

2010, DDEE 27 - Subvention à l'Association des commerçants de la rue de Bretagne et adjacentes (3e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 7.500 euros. 8

2010, DDEE 28 - Subvention à l'Association des commerçants le village Saint-Charles (15e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 8.500 euros. 8

2010, DDEE 29 - Subvention à l'Association des commerçants de l'avenue Secrétan ACAS (19e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 5.500 euros. 8

2010, DDEE 30 - Subvention à l'Union des commerçants, industriels, artisans et prestataires de services du VIIe arrondissement (UCIAP 7e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 10.000 euros. 8

2010, DDEE 31 - Subvention à l'Association des commerçants rue de Tournon-Paris (6e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 1.800 euros.....8

2010, DDEE 32 - Subvention à l'Association pour la défense et l'animation des commerces et entreprises du quartier Montorgueil (2e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 7.000 euros.....8

2010, DDEE 33 - Subvention à l'association "Marché Poncelet Bayen" (17e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 3.000 euros. 8

2010, DDEE 34 - Subvention au Groupement des commerçants de l'avenue de Versailles Auteuil Point du Jour (16e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 10.000 euros. 8

2010, DDEE 35 - Subvention à l'association "Saint Placide Cherche-Midi" (6e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 12.000 euros. 8

2010, DDEE 38 - Subvention à l'Association des commerçants pour l'animation de la place des Fêtes (19e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 5.500 euros. 8

2010, DDEE 39 - Subvention à l'association "Carré du Théâtre" (15e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 3.100 euros. 8

2010, DDEE 42 - Subvention à l'Association des commerçants Rambuteau Marais (4e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 8.500 euros. 8

2010, DDEE 43 - Subvention à l'Association des commerçants de la rue du Commerce et des rues adjacentes (15e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 9.000 euros. 8

2010, DDEE 44 - Subvention à l'association "Bienvenue au Village Montorgueil" (1er) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 3.400 euros. 8

2010, DDEE 45 - Subvention à l'Association des commerçants de la rue Joubert et rue Mogador (9e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 6.000 euros. 8

2010, DDEE 47 - Subvention à l'association "Centre commercial Daguerre" (14e) pour les illumination de fin d'année 2009. - Montant : 8.000 euros. 8

2010, DDEE 48 - Subvention à l'association "Village des Panoramas" (2e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 4.500 euros. 8

2010, DDEE 49 - Subvention à l'association "Comité du Faubourg Saint Honoré" (8e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 11.000 euros. 9

2010, DDEE 51 - Subvention au Comité de la rue Saint-Honoré (1er) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 7.000 euros. 9

2010, DDEE 53 - Subvention à l'Association de la galerie Vivienne (2e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 1.600 euros. 9

2010, DDEE 56 - Subvention à l'Union des commerçants de la rue de Courcelles (17e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 15.000 euros. 9

2010, DDEE 58 - Subvention à l'Association des Plaisanciers (14e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 5.000 euros. 9

2010, DDEE 61 - Subvention à l'Association des commerçants de la rue Cadet (9e) pour les illuminations de fin d'année 2009. - Montant : 5.000 euros. 9

Vœu n° 8 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux subventions aux associations de commerçants pour les illuminations de Noël. 9

Vœu n° 7 bis déposé par l'Exécutif relatif à l'ouverture de commerces le dimanche. 9

Vœu n° 9 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au maintien de la diversité de l'offre commerciale dans le secteur "Douai-Fontaine" dans le 9e arrondissement. 9

Vœu n°10 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au suivi médical des modèles vivants et de l'ensemble des personnels municipaux. 9

Vœu n°11 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la signature du PACS en mairie. 9

Vœu n°12 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la transparence concernant les rapports de l'Inspection générale de la Ville. 9

Vœu n°13 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au suivi de la mise en œuvre des recommandations préconisées par l'Inspection générale de la Ville dans ses rapports. 9

Vœu n°14 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au diagnostic du risque amiante à Paris. 9

2010, DDEE 50 - Adhésion de la Ville de Paris au Comité des partenaires de la fondation Campus Condorcet. 9

Vœu n°15 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien à la réintégration d'un salarié de l'entreprise G.R.D.F. 9

2010, DVD 23 - Approbation du principe de réalisation des travaux d'espaces verts dans le cadre de l'opération d'extension du Tramway T3. 10

Vœu n°16 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la végétalisation de la bande de roulement du tramway T3 est et nord réalisée sous maîtrise d'ouvrage R.A.T.P. 10

2010, DVD 29 - Signature de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la place de Clichy à Paris (8e), (9e), (17e) et (18e) avec le groupement Agence LAVERNE (mandataire)/URBATEC Ingénierie/CHARRE Conseils. 10

2010, DVD 39 - Approbation et signature de trois marchés concernant l'entretien des tunnels parisiens (rénovation des postes d'appel d'urgence, maintenance des systèmes informatiques et maintenance des équipements de sécurité des tunnels parisiens mis en conformité). 10

Vœu n°17 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la modernisation des tunnels routiers. 10

Vœu n°18 déposé par le groupe Socialiste, relatif à la réglementation du stationnement résidentiel. 10

Vœu n°19 déposé par le groupe U.M.P.P.A. concernant l'organisation d'un débat sur les questions relatives au stationnement au Conseil de Paris. 10

Vœu n°20 déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux quais et voies sur berges de la Seine. 10

Vœu n°21 déposé par le groupe "Les Verts" relatif au bruit et à la pollution atmosphérique générés par la circulation sur le périphérique. 10

Vœu n°22 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au lancement de l'enquête publique sur le projet de couverture du périphérique entre les portes Ternes, Villiers et Champerret. 10

Vœu n°22 bis déposé par l'Exécutif. 10

Vœu n°23 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la prolongation de l'aide de 3.000 euros à l'achat de véhicules hybrides pour les taxis. 10

Vœu n°24 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'attribution des licences nouvelles de taxi aux véhicules écologiquement propres. 10

Vœu n°24 bis déposé par l'Exécutif. 10

Vœu n°25 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la mise en place de "bornes de taxis intelligentes". 10

Vœu n°26 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la sécurisation de la voirie parisienne par la suppression des boîtes de réseaux de type diphasé. 11

Vœu n°27 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'Agence parisienne du climat. 11

2010, SGCP 1 - Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème "Les effectifs et la gestion des ressources humaines de la collectivité parisienne. 11

Vœu n°28 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux épaves deux roues. 11

Vœu n°29 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la l'utilisation de copeaux de bois lors d'épisodes neigeux. 11

Vœu n°30 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au service public de la propreté de Paris. 11

2010, DEVE 31 - Signature avec la société CMO d'une convention définissant les conditions financières d'organisation d'un salon des antiquaires sur le plateau Joffre du Champ de Mars (7e). 11

Vœu n°31, déposé par le groupe Centre et Indépendants. 11

Vœu n°32 déposé par le groupe déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la protection du site du Champ de Mars. 11

Vœu n°33 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement du terrain situé 6, rue du Colonel Manhès dans le 17e arrondissement. 11

Vœu n°34 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la préservation du patrimoine arboricole de Paris. 11

Vœu n°35 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'abattage d'arbres à la "cité des artistes" dans le 18e arrondissement. 11

Vœu n°36 déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la prolifération des corneilles dans les parcs et jardins. 12

2010, DPE 8 - Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par la SCI Beaugrenelle en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA), une installation de mise hors d'eau des sous-sols du centre commercial Beaugrenelle à Paris (15e). 12

Vœu n°37 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relative à la mise hors eau des installations électriques des tours du Front de Seine à Paris 15e. 12

2010, DPVI 22 - Création de l'Assemblée des Citoyens Parisiens Extracommunautaires (ACPE). 12

Vœu n° 38 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'occupation de l'espace public par les fidèles des mosquées des rues Polonceau et Myrha. 18

Vœu n° 39 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la tranquillité publique dans le 20e arrondissement. 18

Vœu n° 40 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au manque de personnel de la Direction de la Prévention et Protection de la Ville de Paris au sein des équipements sportifs du 17e arrondissement et à la nécessité de disposer de correspondants de nuit. 18

Vœu n° 41 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la nécessité de mettre en œuvre un plan de lutte contre la recrudescence de la petite et moyenne délinquance dans les transports parisiens. 18

2010, DPVI 14 - Subventions à des associations des quartiers Flandre, Paris-Nord-Est et Danube-Solidarité (19e). Première enveloppe 2010. Montant total : 50.300 euros. 18

Vœu n° 42 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la procédure de mise en garde à vue et à la politique sécuritaire de l'actuel Gouvernement. 18

2010, DPVI 25 - Subvention à l'association Maison d'Haïti menant des actions spécifiques d'accès aux droits. - Montant : 10.000 euros. 18

2010, CAS 1 - Modification des conditions d'attribution de l'Allocation Exceptionnelle. 18

2010, CAS 2 - Modification du chapitre 2.4, titre II/B du règlement municipal des prestations d'aide sociale facultative concernant l'accueil dans les établissements d'hébergement du Centre d'Action Sociale de la ville de Paris. 18

2010, DASCO 13 - Réévaluation des contributions municipales à l'enseignement privé sous contrat simple avec l'Etat. 19

Vœu n° 43 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux tarifs des cantines scolaires et en faveur d'une régie municipale de la restauration scolaire. 19

Vœu n° 44 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux risques d'exposition au plomb des élèves d'écoles élémentaires à Paris. 19

2010, DJS 210 - Lancement d'un marché de prestations de service article 30 relatif à la gestion des Antennes Jeunes parisiennes. 19

Vœu n° 45 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif au projet de délibération DJS 210. 19

Vœu n° 45 bis déposé par l'Exécutif relatif au projet de délibération DJS 210. 19

2010, DJS 24 - Subventions à deux associations sportives du 17e arrondissement. - Montant total : 16.000 euros. 19

Vœu n° 46 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la subvention accordée à l'association "La Salésienne". 19

2010, DJS 86 - Signature d'une convention avec l'association "Office du Mouvement Sportif du 16e" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros. 19

Amendement n° 47 déposé par le groupe UMPPA. 19

2010, DJS 225 - Autorisation à M. le Maire de Paris de déclarer sans suite la consultation relative à l'attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'exploitation du centre sportif Jean-Bouin, de procéder à une reprise en régie du site et d'approuver les autorisations d'occupations temporaires délivrées par la Ville de Paris aux occupants. 19

Vœu n° 48 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la pratique du football par les mineurs étrangers. 19

Vœu n° 49 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à une indemnisation par l'Etat du préjudice subi par les associations sportives du fait de la réquisition des gymnases dans le cadre de la campagne de vaccination du H1N1. 19

Vœu n° 50 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la réquisition des gymnases pour la vaccination contre le grippe A et ses conséquences pour le mouvement sportif. 19

Vœu n° 51 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement d'un terrain multisports dans le square Calmette (15e).....19

Vœu n° 52 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au stade Géo André. 20

Vœu n° 53 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la carte de vœux envoyée par le Paris Volley.....20

2010, DU 29 - Aménagement du site de l'hôpital Saint Vincent de Paul (14e) : lancement d'un appel d'offres en vue de passer un marché d'études de conception urbaine. 20

Amendement n° 54 déposé par les élus du 14e et adopté à l'unanimité par le Conseil du 14e. 20

Amendement n° 55 déposé par le groupe "Les Verts".....20

Vœu n° 55 bis déposé par l'Exécutif.....20

2010, DU 56 - Signature d'un avenant au protocole entre la Ville de Paris et la RATP en vue de la réalisation d'équipements publics au 67 rue de Lagny - 18-20 rue des Pyrénées (20e). 20

2010, SG 4 - Site des Halles (1er) - Convention de cession droits encadrant les modalités d'usage d'un visuel représentant le projet de réaménagement des Halles et en particulier la Canopée et le jardin.....20

2010, SG 6 - Approbation de modalités de passation d'un marché de reprographie dans le cadre du projet de réaménagement du quartier des Halles et autorisation de signature.....20

2010, SG 15 - Modalités de passation d'un marché d'entretien et de maintenance technique générale du secteur Bourse Saint Eustache, du bâtiment Lescot et de la voirie souterraine du Forum des Halles à Paris 1er arrondissement.....20

2010, SG 9 - Modalités de passation d'un marché de coordination générale dans le cadre du projet de réaménagement du quartier des Halles. 20

Vœu n° 56 déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux horaires des travaux sur le site des Halles. 20

Vœu n° 57 déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux activités pour les adolescents dans le projet des Halles. 20

Vœu n° 58 déposé par le groupe "Les Verts" relatif aux propriétés de la Ville de Paris sur le site des Halles. 20

Vœu n° 59 déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'antenne-relais Orange de technologie UMTS du toit du 6-8, rue des Portes Blanches (18e). 20

Vœu n° 60 déposé par le socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la dénomination d'un lieu dans le 12e arrondissement en mémoire d'Ilan Halimi. 21

Vœu n° 61 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution de la dénomination "rue Augustin Mouchot" à une future voie de la Z.A.C. de la gare de Rungis. 21

2010, DU 16 - GPRU Saint-Blaise (20e) : Désignation du concessionnaire. Approbation du traité de concession. Signature du traité de concession. Signature d'un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre urbaine. Autorisation donnée à la SEMAEST de déposer des demandes d'autorisations d'urbanisme.....21

2010, DLH 5 - Modification du règlement d'attribution des subventions de la Ville de Paris pour les travaux d'amélioration de l'habitat. 21

Vœu n° 62 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la demande de médiation du collectif "Jeudi Noir" pour l'occupation de l'hôtel de Coulanges. 21

Vœu n° 63 déposé par le groupe "Les Verts" relatif au 1 bis, place des Vosges. 21

Vœu n° 64 déposé par MM. Pascal CHERKI, Hermano SANCHES RUIVO, Mme Aline ARROUZE et les élu(e)s de la majorité municipal du Conseil du 14e arrondissement, relatif aux locaux d'habitation vides. 21

Vœu n° 64 bis déposé par l'Exécutif. 21

Vœu n° 65 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la lutte contre les expulsions à Paris.....21

Vœu n° 65 bis déposé par l'Exécutif. 21

Vœu n° 66 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la non-application du D.A.L.O. par l'État.....21

Vœu n° 67 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'incitation gouvernementale à la vente du parc public de logements sociaux. 21

Vœu n° 68 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'un outil qui permette de suivre l'avancée d'une demande de logement social directement sur Internet. 21

Vœu n° 69 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la modernisation des cabines d'ascenseur de l'immeuble situé 36, rue Emeriau (15e) géré par "Paris Habitat". 21

Vœu n° 69 bis déposé par l'Exécutif. 21

Vœu n° 70 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la politique du surloyer. 22

Vœu n° 71 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réhabilitation de l'immeuble sis 24, rue de la Banque. 22

2010, DLH 46 - Mise à disposition temporaire d'Emmaüs d'une partie de l'immeuble communal situé 107 rue du Faubourg Saint-Denis (10e) pour l'ouverture d'un centre temporaire de mise à l'abri des personnes en errance. 22

2010, DAC 11 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Yves Saint-Laurent 55 rue de Babylone à Paris (7e). 22

2010, DAC 92 - Subvention à la Société à Responsabilité Limitée La Maroquinerie (20e) au titre de ses activités de production musicale en 2010. 22

Vœu n° 72 déposé par le groupe U.M.P.PA. relatif au choix d'attribuer le nom de Claude Lévi-Strauss à une bibliothèque municipale afin de lui rendre hommage. 22

2010, DAC 124 - Signature de conventions d'occupation du domaine public concernant les établissements dénommés La Librairie du Petit Palais, situé au musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris, 1 avenue Dutuit (8e) et La Librairie du Musée Carnavalet, 23 rue de Sévigné (3e). 22

Vœu n° 73 déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la sauvegarde et à la rénovation de l'église Saint-Germain-de-Charonne située 4, place Saint-Blaise (20e). 22

Vœu n° 74 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la demande de libération de Salah HAMOURI. 22

Vœu n° 74 bis déposé par l'Exécutif. 22

Vœu n° 75 déposé par le groupe U.M.P.PA. relatif à l'action de la Fondation Casques Rouges à Haïti. 22

Vœu n° 76 déposé par M. Alain DESTREM relatif aux relations bilatérales entre la Ville de Paris et la République populaire de Chine. 22

Vœu n° 77 déposé par l'exécutif relatif au versement à la fondation Auschwitz Birkenau de la somme de 310.000 euros, pour la restauration de l'un des vingt-deux bâtiments du camp. 22

Vœu n° 78 déposé par M. Patrick BLOCHE et Mme Liliane CAPELLE relatif à la participation financière du Gouvernement français à la restauration du site d'Auschwitz. 23

Vœu n° 79 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la pose d'une nouvelle plaque rue du Groupe Manouchian (20e). 23

Vœu n° 80 déposé par les élues républicaines-socialistes apprentées au groupe socialiste, radical de gauche et apparentés. 23

Vœu n° 80 bis déposé par l'Exécutif. 23

2010, DAC 127 - Subvention à l'association Atelier Project (3e). - Montant : 6.000 euros. 23

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes. 23

Désignations de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes (suite). 24

Vote global d'approbation par l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription. 25

Votes spécifiques. 26

Liste des questions de la séance du Conseil de Paris des lundi 8 et mardi 9 février 2010 siégeant en formation de Conseil municipal. 28

I - Questions du groupe U.M.P.PA.....28

II - Questions du groupe "Les Verts".....30

Membres présents : 31

Excusés : 31